

**CORRESPONDANCE COMMERCIALE****SUJET**

Le 18 Juin 2007 les Etablissements Diankha et Frères 12 Rue Galandou Diouf à Dakar expédient à la Maison Diaw et Fils 05 Rue Daloa à Kaolack, les marchandises ci- après :

<u>Ref.</u>	<u>Qte</u>	<u>Désignation</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Observations</u>
602	15	Pendules électriques	60 000 F	Baisse de 15 %
110	10	Statuettes en bronze	20 000 F	Hausse de 3 %
704	15	Montres « hommes » or	70 000 F	-
705	20	Montres « dames » or	75 000 F	Hausse de 2 %

Conditions générales de vente :

- Remise de 5 % sur le net à payer ;
- Escompte de 2 % pour paiement par traite à 30 jours fin de mois de livraison ;
- Frais à la charge de l'acheteur :
 - Emballage : 12 000 F ;
 - Port : 4 500 F.

La marchandise est envoyée en même temps que la facture d'expédition N° 309 et la traite N° 549 pour acceptation.

A l'arrivée, le responsable du service commercial Monsieur Samba Diaw constate d'une part des hausses sur certains articles et d'autre part des conditions particulières (emballage et port).

TRAVAIL A FAIRE

1. Calculer au préalable le net à Payer de la facture envoyée au client.
2. Rédiger la lettre de refus d'acceptation de cette facture par le client en tenant des constatations citées ci-dessus.

NB : Compléter les mentions de l'expéditeur pour une présentation.